

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 497

présenté par  
M. Son-Forget

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 1, substituer à la date :

« 31 juillet 2022 »

la date :

« 4 novembre 2021 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette psychose gouvernementale, faisant du régime d'exception la règle, sans tenir compte des données dont nous disposons, alors même que celles-ci évoluent constamment, n'a déjà que bien assez duré.